83

Commission permanente Séance du 10 juillet 2023



Rapporteur : M. DÉNÈS 48253

33 - Insertion

Contrat de ville Rennes Métropole - 2ème comité des financeurs 1er juin 2023

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents :

Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné

à M. SOULABAILLE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 9 mai 2023 relative au contrat de ville de Rennes Métropole ;

Expose:

Pour le contrat de ville de Rennes Métropole 2015-2023, trois appels à projets sont proposés aux associations, avec 3 comités des financeurs en mars, juin et octobre, afin de pouvoir soutenir l'émergence de projets sur les quartiers au fil de l'eau. Le deuxième comité des financeurs s'est réuni le 1^{er} juin 2023 et a étudié 124 projets.

Pour le Département, il est proposé pour cette deuxième tranche de soutenir 21 projets sur les 5 quartiers prioritaires pour un montant global de 40 000 €.

Cleunay

- "Nourrir nos liens" porté par le collectif agricole de la Prévalaye pour 2 500 €, pour proposer des animations sur le lieu La Basse Cour.
- "Programmation du tiers-lieux mieux-être" porté par les Marie-Rose pour 1 500 €, qui propose un lieu d'accueil et d'accompagnement post-traumatique destiné aux femmes, aux hommes, aux personnes LGBTQI guéri·es d'un cancer du sein, d'une maladie traumatisante, d'un accident de vie grave, et/ou victimes de violences, avec une offre de tatouages et de médecines douces.
- "Tous en selle" de Roazhon Mobility pour 1 500 € qui propose des séances d'apprentissage du vélo aux enfants et adultes du quartier.

Le Blosne

- "Une expérience de la citoyenneté pour les habitants" porté par l'AMSIC (Maison des Squares) pour 500 € pour permettre aux habitants une visite de l'Assemblée nationale et un échange avec un député.
- "Accueil de Mme Latifa Ibn Ziaten" porté par l'Association pour la mission ouvrière du Blosne pour 500€ pour organiser des échanges du 2 au 4 juin avec un groupe de jeunes (collégiens, lycéens), de femmes et d'habitants.
- "Rennes festival street food" porté par l'association Avenir pour 1 500 €.
- "Médiation familiale auprès des parents séparés" porté par l'UDAF pour 1 000 € pour assurer des permanences dans le quartier.

Maurepas

- "Mobil'toi" porté par les Cadets de Bretagne, projet jeunesse de la structure, pour 5 000 €.
- "Je vieillis et alors ?" porté par le centre socio-culturel des Longs Prés pour 1 000 € pour proposer des actions pour s'épanouir, découvrir, s'accomplir et se sentir en bonne santé (conférence sur la vie intime et affective, café philo, méditation, activités physiques, musicothérapie, etc.).
- "Les sorties de la coordination des aînés" porté par le centre socio-culturel des Longs Prés pour 1 000 € pour soutenir 4 activités (découverte du métro, sport, bal de l'automne, repas de Noël).
- "Parcours d'écologie populaire" porté par le CRIDEV pour 1 500 € pour mettre en place des ateliers d'éducation populaire avec 3 RV par mois (atelier soupe rebelle, balade comestible, soirée ciné ou causerie d'écologie populaire).
- "Laboratoire Artistique et Populaire" porté par Keur Eskemm à destination des jeunes pour 2 000 €.
- "Accès aux droits" porté par l'UDAF pour 1 500 € pour proposer des permanences dans le quartier sur le surendettement.

<u>Villejean</u>

- "Ecole de boxe" porté par le CPRV pour 1 000 €.
- "Projet bien-être en faveur des femmes" porté par Educ Ustawi pour 3 000 € qui propose 4 journées bien-être avec des interventions en sophrologie, shiatsu, fabrication d'huiles essentielles, tricotage, coiffure, esthétique, planning familial, pour renforcer le lien social et l'estime de soi.

- "Entraide et échange de temps" porté par ESS Cargo pour 2 000 € pour soutenir la mise en œuvre du réseau de solidarité, issu du confinement de mars 2020, sur le quartier.
- "Bien vieillir à Villejean" porté par Rencontre et Culture pour 1 500 € pour sortir et aller à la rencontre de seniors repérés isolés et leur proposer des activités accessibles et répondant à leurs attentes (thé dansant, sorties et repas mensuels avec un temps culturel et des activités physique/bien-être adaptées.
- -"Permanences d'entraide administrative, d'accompagnements approfondis et d'ateliers numériques" porté par Si on s'alliait pour 3 500 €.

Transquartiers

- "Coopératives jeunesse de services" porté par le CRIC pour 4 000 €
- "Ecoute et accompagnement psychologique" porté par Sources pour 2 000 €
- "Sciences en bas de chez toi" porté par les Petits Débrouillards pour 2 000 € pour soutenir des animations et ateliers scientifiques en bas de tour.

Les crédits de la politique de la Ville du Département permettent aussi de financer des actions en dehors de la programmation du contrat de ville de Rennes Métropole :

- 1 500 € pour pour le financement du **poste adulte-relais pour l'accompagnement du conseil** citoyen porté par l'APRAS.

Décide :	

- d'attribuer des participations pour un montant total de 41 500 € au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe.

Vote:		
Pour : 54 Cor	tre: 0 Abstentions: 0	
En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.		
Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023	Pour extrait conforme	
ID : CP20231550		